



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 20 juin 2018, le Conseil communal de MIES

- **élit** le Président du Conseil communal : Jean-Louis PHILIPPIN
- **élit** les 2 Vice-Présidents : Susanna MEYLAN et Jean-Pierre STREIT
- **élit** les 2 scrutateurs : Francis DEPERROIS et Dominique HUG
- **élit** les 2 scrutateurs suppléants : Alexandra HEPP et Isabella HAAGENSEN
- **élit** les 5 membres de la Commission des finances : Fabiola GAVILLET VOLLENWEIDER, Dominique HUG, François MARCHAL, Jack SHELDON et John TIDMARSH
- **élit** les 5 membres de la Commission de gestion : Francis DEPERROIS, Isabella HAAGENSEN, Yves LUGINBÜHL, Catherine OLIVER et Gnilane SAGNA
- **élit** les 5 membres de la Commission ad'hoc pour la révision partielle des statuts du Conseil régional : Mathieu BERTINAT, François BUENSOD, Jean-Louis PHILIPPIN, Conchi STEVENS et Jean-Pierre STREIT
- **décide** d'accepter les comptes 2017 tels que présentés dans le préavis municipal No 9/2018
- **décide** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches de modifications parcellaires sur les parcelles No 305, 306 et 307 sur la base d'un échange de 1m2 en ZUP contre 3m2 en ZA selon les détails du préavis No 6/2018.
- **décide** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la construction d'un espace multifonctionnel au centre sportif comprenant un skate-park, un terrain de basket 3x3,
d'autoriser la Municipalité à attribuer le dividende d'un montant de CHF 200'000.-, reçu de la société Comita en 2016 et affecté à un fonds de réserve pour la jeunesse, au financement de ce projet,
d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 340'000.- TTC pour le financement de ces travaux, ce financement étant à prélever sur la trésorerie courante et sera amorti sur une durée maximale de 15 ans.
- **décide** d'autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition de l'ensemble des actifs du fonds de commerce du chantier naval, dans les conditions convenues dans la convention signée avec M. Sartorio en date du 1^{er} juin 2018,
d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 90'000.-,
de prélever ce montant sur la trésorerie courante.

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal.

Mies, le 20 juin 2018

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire



G. SAGNA